



## Je veux poser des congés mais on me dit oui mais par anticipation

Par **jeremy33**, le **13/11/2014** à **22:15**

bonjour

je suis en CDI depuis le 2decembre 2013 dans un chateau,je suis ouvrier viticole a 35h.

je veux poser des congés pour Noel(de plus le chateau est fermé a la periode de noel) et la secretaire de mon travail me dis que je ne peux pas en poser car il faut attendre 1 an ,avant d'en poser ,mais par anticipation je peux

je doute un peu ,puis je poser des jours ce l'année en cours sachant quon a droit a 2.5jours /mois?

merci de votre reponse

cordialement

Par **P.M.**, le **14/11/2014** à **00:04**

Bonjour,

Il ne faut pas un an pour poser des congés payés puisque vous pouvez les prendre dès qu'ils sont acquis avec l'accord de l'employeur et d'autre part, ceux que vous avez acquis entre le 2 décembre 2013 et le 31 mai 2014 sont à prendre entre le 1er mai 2014 et le 30 avril 2015...